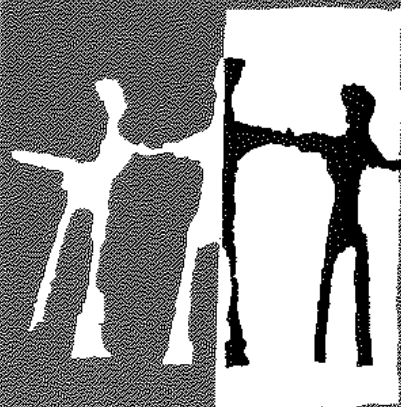




VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

**Retour en
Bosnie
Des réfugiés
bosniaques
s'expriment**

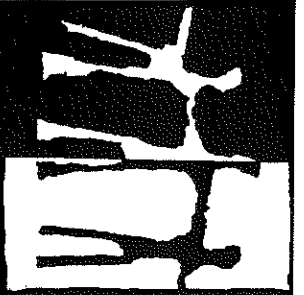
**Protection
des réfugiés
Amnesty
International
accuse**

**Témoignage
d'un requérant
d'asile algérien
Un récit poignant
et terrifiant**

Réfugiés bosniaques
Photo UNHCR/8.1995/LeMoyné

N° 62 - avril 1997





VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse:

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Comité de rédaction:

Claudette Bovel, Yves

Brutsch, Monique Da

Silva, Françoise Evéquoz,

Françoise Jacquemiel-

Itaz, Christian Lévai,

Danielle Othenin-Girard,

Christophe Tafelmacher

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Viter Fr. 20.- au

CCP 12-9584-1 ou

Banque Coop GE cpl.

401632.290090-6/6440

5 numéros par an

A nos abonnés

Le traditionnel bulletin Vert accompagne le numéro du printemps, pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre appel. Ils nous évitent ainsi des frais administratifs supplémentaires.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Coordination-Asile Suisse

Case postale 5215

3001 Berne

Tél. 031-312 40 38

BERNE

ELISA, Jura bernois-Bienne

48 route de Moral

2502 Bienne

Permanence: Mercredi 10h-11h.30

Office de consultation sur l'asile

41 rue de Moral

2501 Bienne

Tél. et fax 032-323 20 12

Permanence: Mercredi 10h-12h.

Et sur rendez-vous.

FRIBOURG

Permanence juridique pour requérants d'asile

2 rue du Boitel

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 13

Permanence: Mercredi 14h-17h.

2 rue du Boitel

Bulle: lundi 14h-16h.

rue de Dardens

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-320 78 11

Action Parrainage

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-342 88 35

Permanence: Mardi 14h-17h.

Vendredi 10h-12h.

Réseau ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo

Via delle Scuole 31

6963 Pregassona

Tél. 091-942 00 08

Aiuto ai rifugiati casella postale 101

6833 Vacallo

NEUCHÂTEL

Coordination asile/NE

Case postale 456

2000 Neuchâtel

Comité pour la défense du droit d'asile

Case postale 771

2300 La Chaux-de-Fonds

Groupe accueil réfugiés

Case postale 537

2300 La Chaux de Fonds

Permanence: Mardi 19h-20h.

au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

VALAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Case postale 206

1951 Sion

Centre Suisses-Immigrés

Case postale 2041

1 rue de Gravelone

1952 Sion

Tél. 027-323 12 16

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 3928

1002 Lausanne

Permanence: Lundi 19h-22h.

15 ch de Montmélian

1005 Lausanne

Tél. 021-311 77 15

Editorial

Solidarité et cohérence

Depuis le début du mois mars, le Conseil fédéral s'étend de long en large sur la création d'un «Fonds suisse de la solidarité» destiné aux victimes de la pauvreté, de catastrophes, de génocides, de violations des droits de l'homme. Sur le fonds lui-même rien à redire, mais un peu de cohérence, s.v.p. ! Jamais le Conseil fédéral n'a autant parlé de renvois de réfugiés qu'en cette période.

Des renvois programmés dans des régions et des pays où les garanties d'accueil et de sécurité sont insuffisantes, comme c'est le cas pour quelques 8'000 Bosniaques (voir p. 3) et quelques 12'000 Kosovars; sans parler des Talmouls que les autorités continuent à expulser discrètement (voir p. 16).

Dans ce contexte, il est d'autant plus important que Vivre Ensemble continue à relier tous ceux qui défendent et soutiennent une politique d'asile cohérente et correcte. Ceux pour qui le mot solidarié n'est pas un vain mot, et nous voudrions pour une fois utiliser cet éditorial pour vous donner quelques nouvelles très terre à terre sur la vie de notre journal.

La campagne de souscription lancée en novembre dernier a presque atteint sa cible financière, qui était de fr. 36'000.-. Grâce à votre générosité, nous avons récolté des engagements réguliers d'une centaine de personnes, pour un montant de fr. 33'380.-. Nous les remercions chaleureusement, ainsi que tous ceux qui nous soutiennent ponctuellement. Nous disposons ainsi d'une partie des ressources nécessaires à la poursuite de notre travail d'information.

Si notre situation financière reste globalement saine grâce à vous, nous voyons par ailleurs une légère diminution du nombre de nos abonnés, qui sont passés de 1620 à 1560 en une année. Cela nous a amené pour ces premiers mois 1997, à développer une campagne pour renouveler et augmenter le nombre de nos lecteurs. En collaboration avec l'«Association romande des Magasins du Monde», nous avons envoyé une offre d'abonnement à leurs membres. L'opération lancée fin février, a déjà permis de récolter de nouveaux abonnés. Nous leur souhaitons la bienvenue. Nous avons également, à l'occasion d'un envoi commun avec la Coordination genevoise pour la défense du droit d'asile, fait parvenir une offre d'abonnement à l'essai aux signataires, le printemps dernier, de la pétition «Ne chassons pas les réfugiés bosniaques».

Pour continuer sur cette lancée, nous aimerions aussi vous demander votre participation. Nous avons tiré des exemplaires supplémentaires de ce numéro, ainsi, si vous avez des actions (stands, débats,...) prévues pour la «Journée des Réfugiés» le 14 juin prochain, ou à d'autres occasions, ou si vous souhaitez faire connaître Vivre Ensemble autour de vous, appelez la rédaction pour en commander des exemplaires à distribuer gratuitement.

Au moment où le Conseil fédéral fait fi des leçons de l'histoire, faire entendre notre point de vue est primordial. Pour que dans cinquante ans, personne ne puisse dire «nous ne savions pas» !

Isabelle Furrer

RENOI DES BOSNIAQUES

Les autorités persistent

A Genève, l'Action de parrainage des réfugiés bosniaques menacés de renvoi, est engagée depuis une année déjà. En effet, le Conseil fédéral décidait, le 3 avril 1996, de lever l'admission provisoire des ressortissants bosniaques. Cette année, le délai de départ pour les célibataires et les couples sans enfants est fixé au 30 avril. Les couples avec enfants mineurs voient leur délai prolongé jusqu'au mois d'avril 1998.

Une directive du Département fédéral de justice et police (DFJP) du 17 mars dernier précisant

les modalités de départ, propose certains aménagements, notamment en ce qui concerne les couples mixtes, ou les grands-parents de familles avec des enfants mineurs, ou encore celles avec des enfants majeurs et mineurs, mais ne tient aucun compte du fait qu'un retour en masse compromettrait le fragile équilibre régnant sur place.

Toutes les infrastructures sont détruites, 80% des habitations sont endommagées ou en poussière, le territoire reste miné. Des centaines de milliers de personnes déplacées vivent dans des conditions extrêmement difficiles: dans des écoles, entassées par centaines, sans hygiène, sans soins, sans aide alimentaire, et en butte au mépris de ceux qui ont pu rester chez eux.

Action auprès du Conseil fédéral

C'est pour ces raisons que nous avons décidé d'envoyer une lettre au Conseil fédéral et aux parlementaires fédéraux

et cantonaux expliquant notre position. Celle-ci se résume à dire que les personnes pouvant rentrer le font d'elles-mêmes et bénéficient donc de l'aide du gouvernement, mais ceux qui ont le plus de difficultés: les déserteurs et oblateurs non reconnus, les personnes «d'ethnie minoritaire», les jeunes en formation, et les personnes «d'ethnie majoritaire» qui ont tout perdu, ne peuvent en aucun cas être renvoyées manu militari.

Rejoignez le mouvement !

Action Parrainage Genève: Permanence téléphonique, mardi de 14 à 17h, et vendredi de 10 à 12h, au 022/3207811.
Action Parrainage Vaud: Maria-Gracia Camillo, lundi, mardi, jeudi de 14 à 17h45, au 021/3117715.
Permanence Bosniaques Fribourg: tél. 026/4258102.

Renvois par la contrainte refusés

Nous vous invitons à vous joindre à notre mouvement de défense et à envoyer des lettres aux autorités pour que personne ne soit renvoyé par la contrainte. Une carte postale est diffusée par notre association pour appuyer nos propositions. Elle concerne également les ressortissants kosovars, que les autorités veulent renvoyer dans une région qui est sous occupation serbe depuis de nombreuses années.

Pour terminer, seuls les témoignages des personnes concernées peuvent nous faire saisir l'absurdité d'une décision de

renvoi, aussi longtemps que la situation en Bosnie ne reflète pas les accords de Dayton et que les criminels de guerre ne seront pas punis. C'est pourquoi nous avons recueillis le récit de deux réfugiés bosniaques, que nous invitons à lire. Nous avons restitué les récits sans en modifier la syntaxe et les expressions.

Katia Tala-Nikonov
Action Parrainage-Genève

TÉMOIGNAGES

Où voulez-vous que nous rentrions ?

Monsieur H.

Je vivais à Krabska Donia (village à 12 km de la ville de Doboj, ndlr) avec toute ma famille jusqu'à l'agression de la Bosnie Herzégovine, c'est à dire jusqu'au 10 mai 1992. Les Tchétchiks ont occupé mon village et ils ont expulsé tous les habitants, les personnes âgées et emmené les jeunes dans des camps. Moi aussi j'ai été emmené dans un camp à Doboj. Après dix jours, comme je n'étais pas assez jeune, on m'a relâché et mes trois fils ont été transférés dans le camp de Maniaca. Les Tchétchiks ne nous ont pas seulement expulsés de notre village, ils l'ont d'abord complètement rasé. Il n'existe plus rien de notre village. Personne n'y habite, ni les Tchétchiks ni personne d'autre.

Comment est-ce que je pourrais retourner chez moi, dans mon village

qui n'existe plus ? Maintenant, même si l'on voulait nous faire rentrer là-bas, ce n'est plus possible. J'aimerais bien retourner à Doboj, j'aimerais bien retourner à mon village, mais pour le moment c'est impossible. Je pense qu'il est beaucoup trop tôt, pour parler de retour pour nous et j'espère que le gouvernement suisse va nous comprendre et va prendre en considération notre requête et nous permettre de rester plus longtemps (...).

Famille I.

Tout a commencé en 1992, c'était une guerre bien préparée, par des gens qui étaient nos amis jusque-là et qui sont devenus nos ennemis. (...) Ils ont commencé la guerre et ont sans doute pensé qu'ils pouvaient nous tuer tous, et qu'ils pourraient détruire tout ce qui était musulman. Cette année là, j'ai perdu mon mari, les Tchétchiks l'ont fait prisonnier et l'ont torturé à mort. Ces mêmes Tchétchiks qui ont tué mon mari étaient mes voisins qui habitaient dans le village voisin de Drinaca près de Konjatic Polje.

Après, la vie est devenue très difficile. Même si mes enfants étaient en vie et nous avions encore tout. C'était difficile parce que mes enfants avaient perdu leur père, et nous avons perdu la paix et la liberté. Les Tchétchiks ont intensifié leurs attaques. Ils ont tout essayé pour nous expulser de ces territoires où nous habitons depuis toujours. Ils ont réussi, après moins d'une année et nous avons dû aller jusqu'à Srebrenica, Tuzla et une partie d'entre nous

ont perdu la vie. Il n'y avait plus de nourriture, il n'y avait plus de médicament, la vie devenait de plus en plus difficile. Moi je vivais à Srebrenica et mes enfants sont partis à Tuzla. Après quelques mois, je suis partie de Srebrenica lors de la prise de la ville par les nationalistes serbes, avec la FORPRONJ, et je suis arrivée à Tuzla où j'ai retrouvé mes enfants. J'y suis restée jusqu'au mois de mai 1995. La vie était très difficile. Nous étions des réfugiés. Nous ne recevions aucune aide, nous

n'avions aucun droit. Même les enfants de Tuzla nous disaient: «réfugiés, pourquoi est-ce que vous n'avez pas défendu vos villages». Il y a beaucoup d'exemples similaires à ceci.

En juin 1995, je suis arrivée ici et j'habite encore ici. Maintenant on nous parle de retour. Moi, je voudrais retourner chez moi à Konjatic Polje. Je n'ai besoin d'aucune aide à la réinstallation, je ne veux retourner nulle part ailleurs en Bosnie.»

Propos recueillis par K. Tala-Nikonorov

Europe

PROTECTION DES REFUGIÉS

Amnesty International accuse !

Alors que se prépare le renvoi de quelques huit mille Bosniaques, Amnesty International (AI) dénonce les mécanismes mis en place par la grande majorité des Etats occidentaux, dont la Suisse, pour décourager les candidats à l'asile.

« Les gouvernements de la planète ont de plus en plus souvent pratiqué d'une totale indifférence au sort des réfugiés ». Pour l'organisation de défense des droits de l'homme, la panoplie de techniques visant à tenir à distance les réfugiés est aujourd'hui si étendue qu'un nombre considérable de femmes et d'hommes n'ont pas la possibilité d'échapper aux menaces de torture ou de mort, ou bien sont renvoyés dans leur pays. Les gouvernements appliquent des

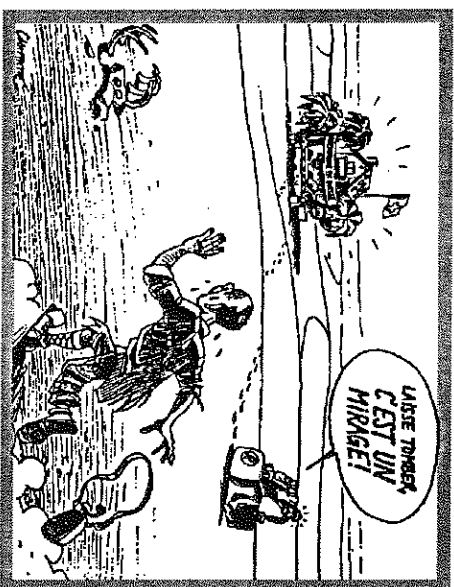
critères d'asile de plus en plus draconiens, placent en détention les demandeurs, n'accordent qu'une protection temporaire ou rapatrient de force les réfugiés.

La Suisse pas en reste

Les pratiques dénoncées par Amnesty ne sont pas inconnues en Suisse. A l'instar de tous les gouvernements européens, la Suisse ne reconnaît pas les persécutions d'origine non étatique. Pas d'asile donc pour les réfugiés somaliens «coupables» d'avoir été frappés par des luttes claniques et non par un appareil étatique structuré. La Convention de Genève pour les réfugiés pourrât ne connaître pas cette distinction. Afin de diminuer l'attractivité de la Suisse, les

autorités ont introduit en 1995, avec l'aval du peuple, les mesures de contrainte en droit des étrangers. Elles leur donnent la possibilité d'incarcérer un requérant soupçonné de se soustraire à son renvoi avant même qu'une décision ait été prise sur sa demande d'asile.

Renvoi des Bosniaques prématuré
Emboîtant le pas à l'Allemagne, le Conseil fédéral a décidé de renvoyer une partie des Bosniaques dès le mois d'avril 1997, sans tenir compte de leur origine



ethnique et de leur domicile antérieur. Des Musulmans originaires de zones serbes notamment, devront se trouver un nouvel abri dans une région où leur ethnie est majoritaire. Là encore, Amnesty proteste. Pour l'organisation, dont la prudence est généralement reconnue, «la sécurité physique des personnes renvoyées n'est pas assurée. Les mesures d'intimidation à l'encontre de ceux qui sont déjà rentrés, tant de la part de

la police que de civils, sont bien réelles. De très nombreuses maisons ont été rendues inhabitables par les combats et celles qui ont été préservées sont presque toutes occupées.» Et de conclure sur une demande au Conseil fédéral de renoncer à l'exécution sous contrainte du renvoi de requérants déjà traumatisés par quatre ans de guerre.

Campagne internationale

Amnesty a lancé le 19 mars, une campagne internationale destinée à améliorer la protection des réfugiés, dans leur pays d'origine et dans les pays d'accueil. Ses membres vont exiger qu'il soit renoncé au renvoi de personnes menacées dans leur pays d'origine. Nul doute que la décision suisse de renvoyer les réfugiés bosniaques ne fournisse un exemple frappant de la hâte qu'ont les gouvernements à se débarrasser au plus vite de personnes en quête de protection.

Nous ne pouvons qu'espérer que la campagne d'Amnesty International amène population et autorités à se poser plus sérieusement la question de leur responsabilité envers des êtres souvent fragilisés à l'extrême. La xénophobie est en augmentation dans nos contrées. Afin de lutter contre cette dérive dangereuse, les gouvernements occidentaux tendent à multiplier les mesures restrictives contre les réfugiés et les immigrés. Tout se passe comme si ceux-ci devaient être punis pour l'hostilité qu'ils suscitent parfois. Comme s'il fallait frapper la victime pour satisfaire le bourreau !

Christian Levrat

QUAND L'ODR VEUT SONDER LES ÂMES

Faites vos prières !

Décision de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) du 30 septembre 1993, concernant un Iranien apostat, qui se trouve menacé en raison de sa conversion au christianisme:

- «-qu'en l'espèce, l'autorité émet de sérieux doutes quant à la véracité de l'argumentation du requérant,
- qu'ainsi, s'il avait réellement éprouvé une attirance profonde pour la religion chrétienne et avait décidé de se convertir, il aurait été à même, en l'office, de réciter le «Notre Père», une prière pourtant universelle,
- que cependant, tel n'a pas été le cas.»

Décision de la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) du 27 janvier 1997:

«En l'espèce, force est de constater que les allégations du recourant relatives au récit de sa conversion au christianisme, ont été cohérentes et constantes d'une audition à l'autre. Il a exposé que sa conversion procédait d'une réflexion qui a duré plusieurs années. (...) Par ailleurs, tel que le relève avec pertinence l'intéressé dans son recours, on ne saurait inférer du fait qu'il ne connaisse pas la prière le «Notre Père» pour conclure à sa non conversion au christianisme. En effet, il n'a pas acquis des connaissances de la religion chrétienne par un catéchisme, à savoir au cours d'un enseignement général structuré de la religion chrétienne. Au contraire, elles ont été obtenues suite à une approche personnelle de recherche de la spiritualité, faite de conversations avec des croyants et de lecture de la Bible, démarche qui est de nature à justifier sa connaissance de cette religion. (...)»

Au vu de ce qui précède, le recours doit être admis et la décision attaquée annulée. L'autorité de première instance est invitée à accorder l'asile à [REDACTED].»

Face à cette logique simpliste qui constitue à tirer des conclusions définitives à partir d'un élément isolé, il faut décidément avoir la foi pour venir demander l'asile en Suisse.

I. Furrer

NATIONALITÉ DES REQUÉRANTS D'ASILE

Quand l'ODR croit tout savoir

La nouvelle marotte de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), est de contester la nationalité de certains requérants d'asile, notamment l'origine des Libériens, des Soudanais et des Mauritiens. Pour ce faire, l'ODR se réfère à des questions-lesis censées démontrer que le requérant d'asile ne connaît pas suffisamment ce pays pour en être originaire.

Lorsque les choses commencent réellement à friser le grotesque, c'est lorsque les éléments retenus par l'ODR manquent non seulement de sérieux, mais sont contraires à la réalité. Le Comité valetain pour la défense du droit d'asile (CVDDA) a été interpellé l'année dernière par deux cas particulièrement significatifs, soit celui d'un ressortissant du Sud-Soudan et celui d'un jeune Libérien, tous deux illettrés.

Fonctionnaires nuls en géographie

Pour le premier, l'ODR fonde notamment sa décision au motif que certains villages et la rivière énoncés par le requérant n'existent, ni dans sa région d'origine, ni même au Soudan, que par ailleurs le Ministère ayant délivré l'acte de naissance, à savoir le «Ministry of Health and Welfare» (en français le Ministère de la Santé et du Bien-Être) n'existe pas, lui non plus. Or, la simple consultation d'un atlas nous démontre que les villages et la rivière mentionnés figurent bel et bien au Sud-Soudan et de plus, renseignements pris auprès de sources bien informées, que la délivrance de certificats de naissance était,

dans les années septante, du ressort du ministère contesté et que ce n'est que plus tard que ce ministère a été modifié.

Des questions de détails

Le reste des arguments figurant dans la décision de rejet d'asile laisse perplexe. En effet, l'ODR (disséqué) s'étend longuement sur des termes utilisés par le requérant pour définir l'environnement de sa région. Par exemple, l'ODR décide qu'il s'agit d'une région plane, alors que le requérant dit qu'elle est «vallonnée» ou «mamelonnée». L'atlas signale des altitudes allant de deux cents à quatre cents mètres. Qui a raison ? Ou alors, l'ODR présume que la «grande montagne» mentionnée ne se trouve pas à proximité immédiate de la région d'origine du requérant. Comme si le fait qu'un Suisse déclare connaître le Cervin impliquerait nécessairement qu'il habite à proximité.

Décrivez-nous votre carte d'identité

On relève encore que le requérant (rapelons qu'il est analphabète) n'a pas été en mesure de donner des précisions sur sa carte d'identité, perdue alors qu'il se trouvait encore au Soudan, notamment sur sa disposition, sa couleur, l'emplacemement où était apposée sa signature. Lequel d'entre nous serait-il à même de fournir, sans défaillances et sans l'avoir sous les yeux les détails de sa carte d'identité ? L'ODR reproche également au requérant de n'avoir pas mentionné correctement le nom et le grade militaire du Président de l'Etat soudanais.

Or, toujours selon les mêmes sources de renseignements, les nominations dudit Président sont diverses, tout comme ses grades sont mal définis selon que l'on se trouve au Nord ou au Sud du Soudan.

Tout ça dans un anglais lacunaire

A noter que les notions d'anglais de ce ressortissant soudanais étaient des plus lacunaires et



son aptitude à s'exprimer dans cette langue très approximative. Ce fait d'ailleurs a été relevé par le représentant de l'œuvre d'entraide présent lors de l'audition. Ce constat aurait dû inciter l'ODR à plus de cir-

conspection lors de l'analyse de cette demande d'asile. Finalement, profondément perturbé par le fait qu'on remette sans cesse en cause son origine soudanaise et qu'on le traite quasiment de menteur, P. a disparu sans avertir personne, même pas ceux qui avaient tenté de le soutenir dans ses démarches de recours.

Décision bâclée

Le second exemple concerne un jeune Libérien, orphelin, dont la demande d'asile est rejetée par l'ODR, essentiellement aux motifs que le requérant a été arrêté par la police zurichoise pour in-

fraction à la loi sur les stupéfiants et qu'il dissimule sa réelle identité. Son âge, quatorze ans, est également mis en doute. Or, l'analyse minutieuse de son dossier et la lecture des rapports de police fait apparaître clairement que le jeune Libérien n'a jamais été arrêté pour infraction à la loi sur les stupéfiants, mais tout simplement interpellé pour contrôle d'identité et relâché sitôt après.

Des réponses pourtant correctes

De plus, les procès-verbaux établis lors des diverses auditions ne permettent en aucun cas d'affirmer que ce jeune n'est pas Libérien; il semble avoir au contraire plutôt bien répondu aux questions posées. Surtout s'il n'a rien compté qu'il a toujours vécu à la campagne et qu'il est totalement analphabète. Pour ce qui est de sa date de naissance, il ne la connaît qu'à travers les dires de son père, disparu au début de l'année 1994.

Des problèmes de prononciation

D'ailleurs, certaines questions frisent le délire, particulièrement en ce qui concerne la dénomination précise des factions combattantes, l'origine de leur leader, les détails géographiques demandés (nom de la rivière séparant le Libéria de la Côte d'Ivoire), les noms des radios ou des équipes de foot libériennes. D'autre part, des problèmes d'ordre phonétique apparaissent tels: «Ivory Coast» qui devient Africos, les counties Gedeh, Bong et Bassa qui sont transcrits Driday, Bonga et Basa, les villes ou villages de Butuo, G'Banga et Sankwelle qui sont mentionnés par les termes Boutouo, Banga et Sani (abréviation courante utilisée

par les Libériens) en fonction de la prononciation du jeune Libérien.

Dénouement inattendu

Le recours interjeté par le CVDDA est rejeté, l'origine du jeune Africain demeure contestée. Bien que la CRA admette la pertinence de certaines de nos remarques, le recours est rejeté. Il en sera de même d'une demande de révision basée sur le témoignage d'un compatriote libérien, footballeur au FC Sion. Par chance, mais de façon tout à fait inattendue, la police de l'Aéroport de Sion décide de confronter le jeune requérant au res-

ponsable de la Représentation libérienne en Suisse. Et là, oh surprise, le jeune B. est formellement reconnu comme étant un ressortissant libérien.

L'autorité compétente ne s'étant jamais prononcée sur l'opportunité d'un renvoi au Libéria, l'origine de B. n'ayant jamais été admise, nous demandons expressément à la CRA de bien vouloir ordonner la suspension immédiate du rapatriement et de retourner le dossier à l'ODR pour une nouvelle décision. Requête, cette fois-ci, enfin acceptée par la CRA.

Françoise Jacquemettaz

Protection

DEMANDES D'ASILE AUX AÉROPORTS

Aux frontières du droit !

Confronté à une procédure extrêmement rapide (24h pour recourir), dans une langue qu'il ne comprend généralement pas, aux conséquences particulièrement sévères (renvois immédiats) et sans liberté de mouvement, celui qui demande la protection de notre pays à un aéroport se trouve dans une situation très délicate. Comme nous l'explique Michel Otlet du Réseau de mandataires ELISA, qui assiste les requérants d'asile à l'aéroport de Genève-Cointrin. (trad.)

Au moment de formuler sa demande de protection, le requérant peut rencontrer les premières difficultés. Arrivera-t-il à faire comprendre qu'il demande l'asile ? Il faut rappeler qu'une demande d'asile est simplement la manifestation orale,

écrite, par geste ou de toute autre façon de demander à la Suisse protection contre des persécutions au sens large. Elle n'est donc liée à aucune formulation particulière et il n'est pas nécessaire que le requérant prononce des termes spécifiques tels que «asile» ou «réfugié».

Malgré de réelles améliorations, telles que l'accès des aumôniers dans la zone de transit, la remise de feuilles d'information, la création d'un service spécialisé au sein de la police, la situation à l'aéroport de Genève-Cointrin est encore loin d'être satisfaisante. Actuellement par exemple, la police cherche à empêcher le contact personnel entre un

Asile à l'aéroport critiqué aux USA

Dans un gros pavé de 1500 pages, le Département d'Etat américain fait chaque année le bilan des droits de l'homme dans les différents pays. La Suisse y reçoit plutôt des bonnes notes. Avec deux exceptions au chapitre des mesures de contrainte et de la procédure d'asile dans les aéroports.

mandataire et la personne qui lui demande de l'assister. Dans la majorité des cas, les auditions sont ordonnées par l'Office fédéral des réfugiés (ODR). A Genève, elles ont lieu dans les locaux de la police, par les fonctionnaires chargés des auditions cantonales.

les. Certaines se passent de manière tout à fait satisfaisante, d'autres moins bien.

Audition subjective et lacunaire

A plusieurs reprises, le fonctionnaire semblait arriver à l'audition avec sa propre opinion sur le cas, et en venait à mener une audition subjective et forcément partielle. Une «mauvaise» audition peut avoir des conséquences extrêmement graves, car, contrairement à ce qui se pratique dans le cadre de la procédure normale, le procès-verbal n'est ni traduit, ni relu, ni signé par le requérant. Il n'y a donc aucune possibilité de compléter ou de corriger les éléments mêmes sur lesquels l'ODR va fonder sa décision.

Dans le cas de demandes d'asile déposées à l'aéroport, le canton n'a aucune compé-

tence en ce qui concerne les décisions en matière d'asile et d'autorisation d'entrée en Suisse, qui sont exclusivement du ressort des autorités fédérales.

Faut-il encore les suivre

Des directives écrites et claires concernant le respect de ces règles viennent d'être données par le Conseil d'Etat genevois suite à une plainte administrative, et l'on espère que les renvois en cours de procédure que nous avons dénoncés à la fin de l'année dernière ne se reproduiront plus. Bien que début mars, la police ait tenté d'exécuter un renvoi vers un autre pays que celui indiqué dans la décision de l'ODR, un pays tiers où, de l'avis de l'autorité, le requérant n'était pas exposé à se faire renvoyer dans son pays d'origine.

Professionnalisation nécessaire

Dans une telle situation, le recours à des mandataires bénévoles ne peut suffire. Il faut trouver quelqu'un qui puisse agir très vite et à bon escient. C'est ainsi que



TÉMOIGNAGE D'UN REQUÉRANT ALGERIEN «Je rêve d'un jour...»

Ibrahim (pseudonyme) faisait partie de la dizaine d'Algériens qui ont déposé une demande d'asile en 1995. Le 3 juillet exactement. Moins de deux mois après, le 28 août, il a reçu une réponse négative de l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Il a déposé un recours contre cette décision le 29 septembre 1995. Le 8 novembre 1995, déjà, la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) l'a refusé. Détenu un mois dans le cadre des mesures de contrainte, il a été expulsé en Algérie, le 23 mai 1996. Le 14 septembre 1996, Ibrahim a pu revenir en Suisse, où il a déposé une deuxième demande d'asile le 8 janvier 1997. Choqué, incapable dans un premier temps de parler de ce qu'il a vécu lors de son retour en Algérie, il a finalement réussi, grâce à un dictaphone donné par son mandataire, à raconter ce qui suit. (réd.)

Le 23 mai 1996, j'ai été renvoyé en Algérie, expulsé après un mois de prison, ici, en Suisse. A mon arrivée en Algérie, j'ai été gardé trois jours. Ils m'ont interrogé trois jours. Ils m'ont frappé violemment sur tout le corps. Ils m'ont demandé pourquoi j'avais été expulsé de Suisse. Pourquoi je suis parti d'Algérie. Je leur disais que ma demande d'asile n'avait pas été acceptée. Ils auraient voulu savoir ce que je faisais en Suisse, qui j'avais rencontré comme Algérien. Ils m'ont montré des photos de personnes recherchées, supposées être en Suisse.

«Quand j'ai été relâché, je savais que ma vie était toujours en danger.»

ou en Europe. Ils n'admettaient pas que je ne reconnaisse personne, alors que ces personnes étaient supposées être en Suisse.

Ils me demandaient pourquoi j'avais demandé l'asile. Ils me reprochaient de salir l'image de l'Algérie en racontant des «mensonges» sur le gouvernement. Je répondais que si j'avais demandé l'asile en Suisse, ce n'est pas que j'avais des problèmes avec le gouvernement, mais avec les islamistes (en réalité, c'était avec les deux parties que j'ai des problèmes. Je me gardais bien de leur dire). Trois jours après, j'ai été relâché. Quand j'ai été relâché, je savais que ma vie était toujours en danger. Mais quand même, je suis parti pour aller voir ma famille.

A mon arrivé, tout le monde était au courant, tout le monde. Pour commenter, je suis allé voir les quelques amis que j'ai. Mais tout de suite, j'ai pensé à changer de domicile parce que plusieurs personnes m'ont conseillé de le faire. Je n'ai pas eu le temps de le faire. Quelques jours après, les services de sécurité ont débarqué chez moi pour m'emmener au poste de police. Ma mère était effrayée. Elle ne savait pas pourquoi. Elle ne savait pas ce que j'avais fait. Elle croyait que j'avais fait quelque chose.

Ils m'ont posé beaucoup de questions. Des questions sur les documents que j'avais déposés lors de ma de-

mande d'asile en Suisse. Ils me demandaient qui étaient les personnes qui m'avaient aidé à avoir ces documents confidentiels. Je refusais de répondre. Je prétendais que ce devait être quelqu'un d'autre qui avait voulu utiliser ces documents pour ses raisons à lui. Ils me tapaient pour me faire avouer. Ils me demandaient pourquoi je voulais les avoir. Pour eux, c'était faire connaître au monde les problèmes internes du pays. Ils m'ont posé des questions sur les documents que j'avais pu avoir pour sortir du pays. Ils m'ont accusé de falsifier des documents pour les terroristes. Chaque fois, c'était l'occasion de me battre.

Ils me changeaient d'endroit à travers les couloirs, ils me changeaient de cellule. Chaque fois, c'était des personnes différentes qui m'interrogeaient. Pour eux, c'était un moyen pour que tout le monde puisse se rappeler de mon visage. J'ai pensé que c'était la dernière fois. Mais après quelques jours, ils sont revenus me chercher. Ils m'ont posé le même type de question. Ils étaient encore plus durs avec moi. Ils voulaient des noms. Ils n'acceptaient pas, que je ne leur en donne pas. J'entendais des cris dans le couloir, c'était terrible. Des cris de douleur. Je le savais, mais je n'ai rien voulu savoir. C'était terrible. Ils restent toujours dans ma tête.

Malgré tout ça, j'ai pu sortir du commissariat. Ils m'ont relâché. Toujours, toujours j'évoquais mon frère le capitaine O., qui a été assassiné en 1994, ainsi que mon autre frère, mon petit frère, qui est lieutenant dans l'armée.

Ce sont un vivant et un mort qui m'ont sauvé à chaque fois.

Lorsqu'ils m'ont relâché, je suis tombé malade. Ma mère m'a soigné. Alors que j'étais encore éprouvé par cette maladie, les services de sécurité militaires sont venus me chercher. Ça a été encore plus dur que les autres fois. Ils voulaient absolument que je leur dise comment j'avais pu me procurer les documents, et les noms de personnes qui m'avaient aidé. En me relâchant, ils m'ont demandé de ne plus quitter la ville.

Je ne sais pas pourquoi, ils ont cru que j'avais demandé l'asile contre le gouvernement algérien, et c'était tout à fait le contraire. C'était tout à fait le contraire, mais bon, moi, je savais qu'il ne m'arriverait pas grand chose. Tout de même, j'ai eu des problèmes avec eux. Peu de temps après, il m'a fallu changer de domicile: quelques personnes commençaient à se renseigner sur moi. Ce n'était pas la police, c'était les services du Groupe islamique armé (GIA), du Front islamique du salut (FIS), les fanatiques. Ceux-là ne te posent pas de questions. Ceux-là, ils te tuent, ils te tuent tout de suite. Alors, j'ai pris la décision de partir, partir loin.

Je suis parti. Je ne me rappelle pas des dates. Je n'arrive pas à me rappeler des dates, mais je me rappelle que j'ai changé de domicile, deux ou trois fois avant de partir vers le centre de l'Algérie. C'était le seul endroit où je pouvais me cacher. C'était à 200 km

d'Alger. J'ai choisi un endroit où il y avait beaucoup de militaires, où la tension, aussi, était vive. C'était dans la maison de mon frère. Ma mère n'a pas voulu me laisser partir tout seul. Elle a voulu venir avec moi, comme elle ne m'avait pas vu depuis longtemps, elle n'a pas voulu me laisser tout seul. Ma soeur aussi, est venue avec nous.

Nous y sommes montés, et là, j'ai commencé à vraiment me sentir dans la guerre. Je suis arrivé dans une région où il ne se passe pas un jour sans accrochage, sans attentat, sans meurtre. Nous voyions tout ça, tous les jours, tous les jours, tous les jours. Nous voyions des cadavres qui jonchaient les rues, c'était incroyable. On voyait des têtes coupées posées sur des ponts. Ça c'était terrible.

Qu'est-ce que je vais raconter encore ? J'ai vu un corps humain, un corps plein d'explosifs, plein d'explosifs. Les terroristes, quand ils tuent quelqu'un, ils le piègent. Ils mettent à l'intérieur de son corps des explosifs, et quand les pompiers ou les services de la police arrivent pour vérifier le corps, pour examiner le corps, il y a une explosion, et il y a des morts chez les morts. Ça c'est terrible. Ils le font, ils ne réfléchissent pas. Pour eux, la mort ne veut rien dire.

Après j'ai posé la question aux personnes avec qui j'étais, à des militaires, qui devaient arrêter ces terroristes ? Qu'est-ce qu'ils m'ont dit ? Ils m'ont dit: «Nous on ne veut pas mourir. Nous, on est là pour défendre nos vies simplement. Si on peut nous défendre, si on peut être défendu, notre vie, c'est déjà beaucoup. Alors,

vingt-cinq ans de guerre. Tout ça, cela se passe dans la région de Bida, la région où j'étais.

Des personnes proches de mon frère m'ont dit qu'il fallait partir de cette maison, de la maison de mon frère, parce que des gens savaient que j'étais là. Et il fallait que je parte.

Alors, j'ai pris la décision de partir dans une cité militaire chez certaines personnes qui pouvaient me cacher. C'était des amis de mon frère assassiné en 1994. Ce sont tous des officiers. Ce sont tous des officiers entraînés et bien armés, mais eux, ils avaient toujours peur. Ils avaient toujours peur. Même, une fois, on était assis dans un café. C'était la fin de journée. On voyait un groupe de personnes qui descendaient de la colline. Arrivés vers nous... c'était des terroristes. On voyait ça, on voyait leur barbe. Il y avait au moins quatre officiers qui étaient armés, ça j'en étais sûr, j'ai vu leurs armes, j'ai vu qu'ils étaient armés. Mais ils n'ont rien fait, et ils ne sont même pas intervenus, et ils ont laissé passer leur chef et eux avec. Et ils sont passés, et ils sont revenus. Ils nous ont regardé et ils sont remontés dans leur colline. Je ne sais pas d'où ils sont venus.

Après j'ai posé la question aux personnes avec qui j'étais, à des militaires, qui devaient arrêter ces terroristes ? Qu'est-ce qu'ils m'ont dit ? Ils m'ont dit: «Nous on ne veut pas mourir. Nous, on est là pour défendre nos vies simplement. Si on peut nous défendre, si on peut être défendu, notre vie, c'est déjà beaucoup. Alors,

on ne veut pas avoir d'acrochage avec eux. On les laisse partir. Comme ça, on est encore en vie pour redémarrer, pour après demain. » Ils m'ont dit qu'ils ont des enfants. Ils ont des familles, alors ils n'ont pas envie de faire toute cette guerre. C'est seulement qu'ils sont obligés. Je les comprends.

Ils ont déjà quatre ans de guerre. Ils en ont marre, ils ont vu des morts, ils ont vu leurs poteaux morts, ils ont vu leurs copains assassinés. Ils n'ont pas envie de mourir. Ces gens-là, ils veulent sauver simplement leur vie. Ils veulent intervenir seulement quand c'est vraiment nécessaire. Ils ne veulent pas une provocation. Ils ne veulent pas provoquer la mort. Alors, ils essaient de rester en vie. Je les comprends.

J'étais avec un ami qui s'appelle A. A. était capitaine dans l'armée. C'était un copain à mon frère mort. C'était chez lui que je dormais. Le soir quand on rentrait, il y avait un poste de police à la porte de la cité militaire, mais autour, c'était encerclé. C'était encerclé par l'armée par peur d'attentat, et malgré tout ça, quand on rentre dans l'appartement, il faut fermer les vitres, il faut squatter chez soi, il faut vraiment faire attention. Même, il ne faut pas faire confiance aux militaires. Ca, c'est ce que m'a dit A., je me rappelle très très bien de ça. C'était terrible.

J'avais plus peur dans cette caserne que dehors. Je ne sais pas pourquoi. Je me disais que s'il arrivait quelque chose, je ne pourrais même pas fuir. Mais bon, je m'y suis fait, et je suis resté un bon bout de temps.

Je suis resté jusqu'au jour où il est arrivé, ce que je ne pensais pas qu'il devait arriver. Un jour, nous rentrons A. et moi. Là, une voiture s'est arrêtée devant nous. Nous aussi, on était en voiture. C'étaient des gens que A. connaissait, gens avec c'est sûr, parce que moi, je des regards commençais à paniquer et comme c'était la nuit et juste avant qu'on arrive à la cité.

Ce sont des gens avec des regards qui donnent la mort

militaire. Il m'a dit: « Ne t'inquiètes pas, ce sont des gens que je connais ». Oui, il m'a dit ça. Et je les ai vus, moi aussi. Ils nous ont fait sortir. A moi, ils n'ont rien dit. Ils ont commencé à parler avec A.. Ils ont commencé à parler avec lui, et après, ils l'ont pris un petit peu plus loin. Je savais qu'il y allait avoir quelque chose. J'avais senti, qu'il y aurait quelque chose. Ce n'était pas des gens normaux. Ce sont des gens avec des regards qui donnaient la mort. C'étaient des visages que je n'oublierai jamais.

Une des personnes de la voiture se tenait près de moi. Il a tapé deux ou trois fois sur mon épaule. Il m'a dit: « Tu es le frère de O. », et j'ai dit oui. Mais il a dit ça avec un sourire. J'en étais sûr, ce n'était pas un ami de mon frère. Ils étaient tristes, ils étaient tristes, mais celui-là, il avait le sourire aux lèvres.

Alors, j'ai tout compris, j'ai tout de suite compris. Et mon regard était fixé sur A. A un moment, il y en a eu un, qui a commencé à citer des versets, des versets du Coran, il avait une arme blanche à la main. Il a planté son arme dans le coeur d'A. ou dans son ventre, je ne sais pas, mais je sais que j'ai vu le sang glacer. A. a crié. Ils lui ont

fermé la bouche. Ils l'ont balancé. Alors moi, j'ai tout de suite décidé. En même temps, il y avait l'autre qui me disait: « On sait que toi et ta famille, vous êtes là ».

Et là, j'ai continué à regarder A., j'ai continué à regarder A. Il était là. Il était là avec son sang. Et l'autre, il continuait à lire des versets, des versets du Coran. J'ai vu quelqu'un lire des versets du Coran, et en même temps, en train de tuer quelqu'un. Ca, je n'oublierai pas. Et l'autre était en train de me parler de ma mère et de ma soeur. Ils étaient au courant qu'elles étaient déjà là, alors, j'ai pensé à prendre la fuite. Je n'ai pas réfléchi. J'ai couru et je me suis dit, ils n'oseront jamais tirer sur moi parce qu'on n'était pas loin de la caserne. Alors, j'ai couru, j'ai couru très vite, très vite. J'ai couru comme je n'ai jamais couru dans ma vie. Et là, il y en avait un qui voulait tirer, je crois, et l'autre lui a dit: « Ne tire pas, ils vont nous entendre. On va le rattraper ». Et j'ai continué à courir. Toute la nuit, j'ai couru.

Je me suis assis quelque part pour réfléchir un peu. Et j'ai regretté ne de pas avoir une arme. D'habitude, A. me donnait une arme, et lui aussi, il était armé. Ce soir-là, nous étions bien. On était joyeux. On a rigolé et tout. Je regretterai toute ma vie que nous n'ayons pas été armés ce soir-là. Malgré tout ce qui s'est passé cette nuit, il fallait trouver une solution. Il fallait que je parte. J'ai pensé à rentrer chez moi, mais je ne l'ai pas fait. Dans la journée, je suis allé chez moi pour voir ma mère et ma soeur. Elles étaient inquiètes pour moi, mais elles savaient que je passais la nuit chez A. J'ai dit à

ma mère que je parlais, qu'elle ne s'inquiète pas, que je donnerai de mes nouvelles. Et je suis parti.

Tout ça, c'était en plein été, c'était au mois de juin, c'était au début juillet, c'était terrible. Cet été-là, je n'oublierai jamais cet été. C'était un été meurtrier. J'ai vu la mort autour de moi comme si c'était la vie. C'est devenu une habitude. Les gens ne parlaient que de la mort, ne parlaient que des attentats, ne parlaient que des assassinats, ils ne parlaient que de ça. Il ne se passait pas un instant où ils ne parlaient pas de ça. Moi, j'avais la tête qui allait exploser de tous ces problèmes, de toutes ces tueries. Les gens, ils étaient effrayés, en même temps, ils parlaient, ils parlaient parce que c'était leur seule occupation. Ils voulaient que tout ça s'arrête et que la paix revienne. Ils ne savent pas quoi faire. Et il y a beaucoup de groupes d'autodéfense.

Ce sont des groupes que le gouvernement algérien a formés. C'étaient des jeunes ou des anciens combattants. Ils leur ont donné des armes, des munitions et des uniformes. On les appelle « les champêtres » en Algérie. Ces jours-là, ils sont censés défendre la population contre les racketts, contre les descentes nocturnes des terroristes. Mais eux aussi, ils ne font rien. Ils n'ont pas envie de mourir. De temps en temps, il y a un accrochage entre eux et les terroristes, mais en général, ils laissent faire les terroristes. Ils les

laissent assassiner. Ils veulent rester en vie aussi. Ils n'ont pas envie de se mêler à une guerre qui ne les concerne pas. C'est eux qui disent ça, mais bon, nous sommes tous concernés par cette guerre, par ce qui se passe en Algérie. Je ne sais pas, je raconte des images que je vois, et j'en vois encore, et je ne sais pas si les personnes qui vont m'écouter... ils vont écouter ça, ils vont comprendre que je parle de l'Algérie, c'est l'essentiel.

On voyait des voitures brûler, on voyait des trains renversés. Et tout ça, c'est la guerre.

Deux fois, on a failli tomber en main des terroristes. Les terroristes, ils avaient sorti une loi. Tous ceux qui se font contrôler par des faux barrages - parce que les faux barrages, c'est des terroristes habillés pareils que l'armée ou la gendarmerie ou la police algérienne; eux, ils ont les mêmes, les mêmes habits; alors, ils font leurs barrages, eux-mêmes - et qui n'ont pas pris part à la guerre, soit avec eux, soit contre eux, ils sont immédiatement assassinés.

Le 5 juillet, c'était la journée de l'indépendance algérienne. Ce jour-là, j'étais sur la route d'Alger. Et là, on tombe sur un barrage avec un équipement que je n'avais jamais vu. C'était un nouvel équipement. J'ai demandé à un militaire. Il m'a dit: «*On a fait ça pour éviter des faux barrages*». Ils ont voulu faire un nouvel équipement pour l'armée algérienne, pour la gendarmerie, pour éviter les faux barrages que les terroristes font de temps à autre dans toute l'Algérie. Eux aussi, ils font des barrages. Et il m'a dit: «*Maintenant, ils ne peuvent plus le faire*». Mais, je n'en étais pas si sûr. Trois jours après, ils ont repris les faux barrages. On a entendu des tueries un peu partout à Alger, dans l'Algérois surtout. Ils font des barrages avec les nouveaux équipements. Comment ont-ils fait pour se procurer des nouveaux équipements, s'il n'y a pas une grande complicité dans l'armée et dans le gouvernement ?

A un moment donné, je me suis rendu compte que j'étais en train de prendre la fuite devant une réalité. J'ai failli tomber dans le panneau. A plusieurs

reprises, cette image d'A. assassiné me tournait dans la tête. Jusqu'à aujourd'hui, j'ai eu cette image, et je voulais le venger pour redevenir comme les autres. Je voulais accepter la réalité de l'Algérie, et je voulais m'engager dans cette lutte. Cette lutte contre qui, pour qui, je n'en sais rien, mais il fallait que je choisisse mon camp. Il n'y avait pas d'issue.

Quand mon frère A.M. m'a dit: «Tu vois, il faut que tu choisisses ton camp pour que tu retrouves la paix. Si tu ne choisis pas ton camp, tu ne retrouveras jamais la paix. Même si tu es dans la guerre, si tu choisis ton camp, tu retrouveras la paix». Alors, cette idée là, ça ne m'allait pas du tout. Mon frère est devenu fou. Il me parle de la mort, comme s'il me parlait de quelque chose d'ordinaire. (Il s'agit

dans l'armée). Quand je
 m'assois avec lui, il ne nous parlait que
 de ça. C'est mon petit frère, lui, mais
 lui, oh, qu'est-ce que je raconte sur
 lui ? Qu'est-ce que je raconte sur mon
 frère ? Je n'aimerais plus rien
 raconter sur lui. J'aime mieux racon-
 ter sur moi.

Moi, j'ai pris la fuite parce que moi, je ne pouvais pas faire comme les autres. Je ne pouvais pas faire comme mon frère. Je ne pouvais pas tuer, parce que je ne suis pas un tueur. C'est vrai, j'ai la haine et je suis en colère. Je suis toujours en colère depuis quelque temps, je suis tout le temps en colère, mais je ne suis pas un tueur, et c'est pour ça que j'ai pris la fuite. J'ai pris la

fuite pour la Tunisie (début août 1996,ndlr.). C'était le seul endroit où je pouvais aller, le plus proche et le plus facile. J'avais un passeport que j'ai obtenu difficilement, très, très difficilement, mais j'ai réussi à l'obtenir. Et j'ai quitté l'Algérie. Personne ne savait où j'étais.

Et là, en Tunisie, j'étais en stationnement. Je ne savais pas ce que j'allais devenir, où j'allais aller. Je ne savais pas. Là, les Tunisiens se méfiaient des Algériens qui arrivaient en masse. On arrivait en masse. Des Algériens qui cherchaient la paix. Des Algériens qui fuyaient la guerre et d'autres, qui cherchaient à prendre une semaine ou deux, ou un mois de calme. Après, ils vont être obligés de retourner là-bas, vivre dans la peur et dans les cauchemars quotidiens. Alors, que faire ? Rester en Tunisie avec tous les problèmes.

Même les Tunisiens se méfient de nous, et je les comprends. Ils veulent préserver leur pays des terroristes qui arrivaient de temps en temps, qui arrivent à s'infiltrer. Il y a eu quelques fois des accrochages à la frontière tunisienne et algérienne avec les terroristes. Alors, depuis ce temps-là, les autorités tunisiennes contrôlent tout le temps les Algériens qui arrivent sur leur territoire. Ces gens-là, je les comprends, ils essaient d'éviter le chaos pour leur pays et moi, je n'ai rien contre eux.

Mais la population tunisienne ne comprend pas que nous sommes les victimes du terrorisme, que nous sommes des victimes, aussi. Si nous sommes venus en Tunisie, ce n'est que pour

essayer de retrouver un petit peu la paix. Comme les autres, comme les Européens. Eux aussi, ils ont peur de nous, et ils croient que nous sommes tous des terroristes.

Heureusement qu'il y a certaines personnes qui n'ont pas cette idée là, et qui essaient d'aider des gens comme moi. Je n'oublierai jamais le jour-là, mais le jour où des amis sont venus me voir en Tunisie. Alors là, ce jour-là, j'ai su que dans ce monde, il n'y a pas que des malheurs. Il y a aussi des moments de bonheur. Il y a aussi des gens qui pensent à d'autres personnes, et on n'est jamais seul. Quelque part, il y a des personnes qui essaient de nous aider, même des personnes qui essaient de rétablir la paix en Algérie.

Je sais que ça existe. Je sais qu'il y a des gens qui travaillent jour et nuit pour arrêter ces massacres en Algérie. Je ne sais pas lesquels, mais je sais qu'ils existent. C'est pour ça que je garde l'espoir dans l'avenir, qu'un jour l'Algérie redeviendra ce qu'elle était avant. Je ne voudrais pas qu'elle soit meilleure, je voudrais qu'elle redevienne ce qu'elle était. Je ne voudrais pas qu'elle devienne une grande puissance économique ou quoi que ce soit. Je voudrais que l'Algérie redevienne un pays où la paix règne pour tout le monde.

Je rêve d'un jour où je pourrais me promener au centre d'Alger au milieu de la nuit, sans regarder derrière moi, autour de moi, sans me soucier de quoi que ce soit. Je rêve d'un jour où

je prendrai le bus sans crainte dans le ventre. Je rêve d'un jour où j'irai faire le marché sans peur et sans crainte dans le ventre. Je rêve d'un jour où je pourrai rouler la nuit sous les étoiles sans être arrêté par un barrage ou un faux barrage. Je rêve d'un jour où je pourrai rigoler, discuter, sans évoquer l'assassinat d'hier soir, dans un quartier proche, ou l'assassinat d'un policier, ou l'assassinat d'un frère ou d'un ami, ou l'assassinat d'une femme, ou de quelqu'un que l'on connaît ou que l'on ne connaît pas. Je rêve d'un jour où je pourrai ouvrir le journal sans tomber sur l'assassinat de quelqu'un ou sans parler de la mort qui surgit à chaque coin de rue. Je rêve d'un jour où l'on n'entendra plus parler des barages ou des faux barrages, qui font tellement peur aux gens. Je rêve d'un jour où nos amis européens pourront venir visiter notre pays sans avoir peur, sans être assassinés.

J'espère que le peu de choses que je viens de raconter dans ce dictaphone, peut donner un petit peu l'image de l'Algérie actuelle, la vie quotidienne de l'Algérienne et de l'Algérien actuellement en Algérie. Ce que je viens de raconter ne donne même pas le dixième de la vraie réalité de ce qui se passe en Algérie.

Tout ce que j'ai raconté, c'est venu... je l'ai raconté comme si je l'avais revécu encore une fois, mais j'en ai encore des choses, qui viendront, et je ne sais pas quand, je ne sais pas si je pourrai encore raconter ces atrocités qui se passent en Algérie.

Abraham
Genève, le 29 septembre 1996

nous avons décidé de créer un poste à mi-temps, consacré spécifiquement aux demandes déposées à l'aéroport. Le financement de ce poste sera assuré pour la moitié par ELISA, et le Groupe d'accueil des requérants d'asile de la Servette (GARAS) a lancé un appel de fonds pour réunir le solde restant. Les personnes ou institutions prêtes à s'engager à des

versements mensuels réguliers, même très modestes, permettant d'assurer la durée de cette action sont les bienvenues.

Michel Ottet - Réseau ELISA

Pour tous renseignements complémentaires: GARAS, c.p. 81, 1211 Genève 7. Banque cantonale de Genève CCP 12-1-2, compte 3207.05.21, Association ELISA, mention Ellis aéroport.

En bref

PERMIS HUMANITAIRES

Vaud en tête

Un relevé détaillé des permis humanitaires accordés ces dernières années à des requérants d'asile ou à des personnes admises provisoirement le montre: celui qui séjourne dans le canton de Vaud a 25 fois plus de chance de décrocher un permis humanitaire, si la durée de la procédure le conduit à s'y intégrer, que dans le canton de Soleure. Dans ce dernier canton, qui reçoit 3,5% des requérants, on ne trouve que 0,3% des permis humanitaires accordés en 1995 et 1996 (4 en tout), alors que Vaud, avec 8,6% des requérants compte 277 permis B pour «cas de rigueur», soit 19,9% du total ou 2,3 fois son taux de requérants. Neuchâtel, avec 68 permis en 95/96 est deux fois au dessus de son taux d'attribution, le Valais est à 1,5 (76 permis), Fribourg à 1,1 (47 permis), le Jura avec 14 permis est juste dans la moyenne suisse.

MÉDIATEUR EGLISE-RÉFUGIÉS Passage de témoin

Après avoir occupé ce poste durant onze ans, le pasteur Daniel Corbaz a «passé le témoin», en décembre dernier, au pasteur Daniel Rochat, nouveau médiateur Eglise-Réfugiés de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV). Ce dernier, après une vie professionnelle bien remplie, a accepté à l'âge de la retraite de relever ce nouveau défi. (tréd.)

En charge de ce ministère depuis le 1er novembre 1996, le poste m'apparaît d'une importance vitale pour l'Eglise. C'est un des lieux privilégiés où elle peut être présente parmi une tranche de population pratiquante.

ment ignorée de la majorité des paroissiens: les réfugiés. De plus, ce ministère est occuménique, puisque l'Eglise Catholique a aussi désigné son médiateur, l'abbé Claude Ducarroz, curé de la paroisse du Valentin à Lausanne. Ensembles, nous sommes membres de la Commission occuménique pour les réfugiés formée de six membres. C'est là que se prennent les décisions essentielles concernant notre ministère auprès des requérants d'asile. Face à l'Etat, les médiateurs peuvent agir dans certains cas difficiles (obtention du permis humanitaire, maladie, départ dramatique, etc.) pour prolonger l'autorisation de séjour, humaniser un refoulement ou régulariser une situation devenue sans issue.

Permanence les jeudis
Chaque jeudi matin, de 9h à 11h30, à ma permanence au Centre social protestant (CSP), c'est un défilé de quatre à six requérants qui viennent demander de l'aide pour une modification de permis, pour faire venir un frère ou une sœur attribués au canton de Zurich ou des Grisons par l'Office fédéral des réfugiés (ODR), lire une lettre qu'ils ne comprennent pas (langage juridique), faire un recours contre une décision d'asile négative de l'ODR, etc. Chaque entretien débouche sur un ensemble de démarches à entreprendre, parfois dans un délai

très court. Enfin, il y a les visites à domicile, toujours touchantes, car on pénètre dans la vie privée de familles vivant dans l'angoisse d'un renvoi, dans une solitude parfois effrayante ou dans un dénuement complet. Mais, malgré la peur de l'avenir, l'accueil est toujours chaleureux. Etre médiateur Eglise-Réfugiés, c'est porter avec les requérants d'asile la douloureuse expérience de l'espoir déçu après le rêve d'une vie heureuse sur une terre d'accueil, suite à la prison, aux menaces ou tortures subies dans le pays de ses pères.

Daniel Rochat
Médiateur Eglise-Réfugiés Vaud

A Pâques ou à la Trinité ?

RÉVISION DE LA LOI

Empêchée dans ses contradictions (voir VE n° 61), la révision totale de la loi sur l'asile a finalement été retirée in extremis de l'ordre du jour de la session de mars du Conseil national, et personne ne sait plus très bien ce qu'elle deviendra. Compte tenu de l'absence d'une majorité claire et de l'impossibilité pour la gauche de soutenir un projet qui prévoit de priver de l'asile les réfugiés membres d'un groupe protégé provisoirement, il est maintenant question de retirer tout le chapitre sur les réfugiés de la violence, voire de renoncer à cette révision en se contentant de prolonger sans limites de temps le droit actuel, issu de l'arrêté urgent de 1990.

Yeb

NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

L'homme du DFJP est arrivé

«Présidence vacante, indépendance en question (...) la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) dépend ici du Département fédéral de justice et police (DFJP), dont la proposition sera décisive», écrivions-nous dans notre numéro de décembre, à propos de la nomination par le Conseil fédéral d'un nouveau président de la CRA. Et bien la présidence n'est plus vacante depuis le 25 février, mais l'indépendance de la CRA à l'égard du Département est plus que jamais en question. C'est tout simplement le secrétaire général adjoint du DFJP, Bruno Huber, qui se retrouve président de la CRA, autorité de recours indépendante.

Les candidatures issues de la CRA elle-même ont ainsi toutes été écartées au profit d'un des plus proches collaborateurs d'Arnold Koller. Si ça n'est pas une mise sous tutelle, ça y ressemble tout de même beaucoup. A ce stade, on se gardera pourtant de tirer des conclusions avant d'avoir vu l'homme à l'oeuvre, car l'exercice d'un nouveau mandat peut aussi révéler des surprises, et si Bruno Huber est présenté comme un spécialiste de la planification et de la coordination, on soupçonne qu'il sache s'écarter de l'obsession du rendement qui était celle de son prédécesseur. Une autorité de recours qui tranche en dernière instance sur des enjeux aussi graves que ceux que recouvrent une procédure d'asile ne peut pas fonctionner sur cette seule logique.

Une vraie coordination reste par ailleurs à inventer pour sortir du sentiment de

loterie qui subsiste, en Suisse alémanique avant tout, devant l'hétérogénéité du travail des différentes chambres. Calculé sur deux ans (1995/96) à partir des décisions d'admission totale ou partielle et de cassation, le taux des décisions positives par rapport au total des décisions matérielles est de 4,3% pour la VIIe Chambre, à 16,4% pour la IVe Chambre, en passant par 7,7 pour la Ve Chambre, 9,2 pour la Ie, 10,1 pour la IIIe, 10,3 pour la VIe et 14,1 pour la IIe. Des taux qui varient peu de 1995 à 1996, sauf pour la Ve Chambre, qui passe de 5,5% en 1995 à 10,5% en 1996 en multipliant les décisions de cassation avec renvoi à l'Office fédéral des réfugiés (ODR)

Des chambres à la traîne

Longtemps perçue comme une chambre dure, la IVe Chambre se trouve dans la bonne moyenne de ce classement, alors que les deux chambres latines, surchargées de dossiers, peinent à s'y tenir. Dans la nouvelle configuration à cinq chambres de la Commission de recours en matière d'asile, la IIIe Chambre, formée essentiellement d'anciens de la VIIe restera de toute évidence la bête noire, alors que les chambres II et IV devraient garder le haut du classement. La grande majorité des décisions étant rendues par un juge unique, ces taux par chambre doivent toutefois être quelque peu relativisés.

Yves Brutsch

SRI LANKA

Inécurité pour les Tamouls

La presse quotidienne fait parfois état de la situation de guerre qui sévit au nord-est du Sri Lanka. Mais qu'en est-il de la situation des droits de l'homme à Colombo où sont expulsés les requérants tamouls déboutés par la Suisse, suite à l'accord conclu entre la Suisse et le Sri Lanka en janvier 1994 (voir VE n° 58, p. 15). L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a publié le 19 décembre 1996, un topo sur la situation dans les territoires cinghalais et à Colombo que voici. (réd.)

Face à la menace constante d'infiltration et à la crainte d'attentats, les opérations de ronde, cordon et fouille se sont encore intensifiées depuis fin janvier à Colombo, connaissant des pointes particulièrement fortes après les attentats. Objets de contrôles d'iden-

détenus sans charge ni jugement pendant des semaines, voire des mois.

Contrôles des Tamouls renforcés

Etre incapable de fournir des preuves de son identité ou une place de résidence permanente à Colombo est devenu un motif courant d'arrestation. De nombreuses plaintes concernant des réarrestations, souvent quelques jours après la première arrestation, ont été enregistrées. Les jeunes tamouls des deux sexes arrivés récemment du nord et de l'est à Colombo constituent la catégorie la plus à risque. En parallèle aux contrôles réguliers effectués dans la rue, les descentes de police dans les logements des Tamouls sont courantes et ont généralement lieu tard dans la nuit ou à l'aube.

L'intensification des mesures de sécurité ne s'est pas limitée à Colombo et des arrestations dans des conditions similaires ont eu lieu dans d'autres villes des territoires cinghalais comme Kandy, Panadura, Alugama et Anuradhapura, ainsi que dans la région des plantations.

Crainte de pogroms

tité réguliers, des milliers de Tamouls ont été arrêtés sur simple suspicion depuis le début de l'année. La grande majorité d'entre eux sont relâchés le jour même ou dans les deux à trois jours. Cependant, comme le relève notamment Amnesty International (AI), un nombre significatif d'entre eux sont

Les divers attentats perpétrés par les Tigres libérateurs de l'Elam tamoul (LTTE) ont renforcé les tensions ethniques. Craignant qu'ils ne conduisent à des pogroms contre les Tamouls, Kumaratunge et ses ministres ont après chaque attentat exhorté la population au calme. Le durcissement de l'opinion cin-

ghalaïse et la tendance croissante à percevoir en tout Tamoul un Tigre potentiel renforcent les difficultés de logement et d'emploi de la population tamoule à Colombo et dans les territoires cinghalais en général.

Tamouls sous pression

En matière de logement, ces difficultés sont encore accrues par le fait que, selon un amendement promulgué par le gouvernement en octobre 1995, toute personne qui héberge quelqu'un se rendant coupable d'un délit en relation avec les lois d'urgence ou la loi de prévention contre le terrorisme est susceptible d'une peine de cinq à dix ans d'emprisonnement et de la perte de ses droits de propriété. Dans le domaine de l'emploi, les Tamouls, en particulier s'ils viennent du nord ou de l'est, demeurent les principales victimes du chômage qui frappe le pays. Les Tamouls peuvent aussi subir de fortes pressions de la part des cadres LTTE infiltrés dans la capitale ou dans d'autres villes.

Réurgence des «disparitions»

En janvier 1996, lors de la 52e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires se déclarait alarmé par les rapports selon lesquels les anciens modèles de disparition systématique semblaient réémerger au Sri Lanka. En août 1996, AI estimait que la situation des droits de l'homme demeurerait critique au Sri Lanka et relevait

Renvois au Sri Lanka

Principales recommandations de l'OSAR

L'OSAR demande le non renvoi des requérants d'asile sri-lankais déboutés tant que la situation ne sera pas normalisée. En cas de poursuite des renvois, l'OSAR demande notamment: l'existence pour les personnes renvoyées de parents ou amis à Colombo, le non renvoi de toute personne ayant été active au sein du LTTE, le non renvoi des femmes seules avec enfants, la prise en compte des difficultés de réinstallation des familles et des personnes âgées, la prise en compte des implications d'une détention même limitée pour les personnes suivant des traitements médicaux continus, des renvois échelonnés par petits groupes selon le principe «last in, first out», une information claire quant aux personnes menacées d'un renvoi, le remplacement du monitoring passif actuel par des efforts actifs. (réd.)

que «depuis avril 1995, les forces de sécurité ont incarcéré arbitrairement des milliers de Tamouls et se sont rendues coupables de tortures, d'exécutions extrajudiciaires et de la "disparition" de quelque soixante Tamouls».

Ouvrant du côté gouvernemental et assumant sans base légale claire des fonctions qui ressortent normalement des responsabilités des forces de sécurité officielles, les groupes armés de partis tamouls non-LTTE sont à l'origine de violations similaires. Le LTTE quant à lui continue à être à l'origine d'enlèvements, d'exécutions sommaires, de tortures, d'assassinats délibérés et arbitraires de civils et recrée toujours des enfants. Il détendrait un nombre important de personnes dans des lieux de détention inconnus.

OSAR, 19 décembre 1996



LES SANS-ETAT

«Le droit d'avoir des droits»

Marie-Claire Caloz-Tschopp, bien connue des milieux de défense du droit d'asile pour son engagement militant de longue date, a soutenu une thèse en philosophie politique au cours de l'année 1996. S'intéressant à la pensée développée par Hannah Arendt, elle a choisi de l'étudier en faisant l'articulation entre son travail théorique et son expérience professionnelle et politique. Sans du tout prétendre à l'exhaustivité, voici une brève présentation de cette thèse, ou plutôt des aspects qui nous interpellent tout particulièrement en tant que défenseurs des réfugiés.

Hannah Arendt est née en Allemagne en 1906 et morte aux Etats-Unis d'Amérique en 1975. Elle est devenue exilée pour motif politique en 1933 en tant que juive. Pour cette raison, elle a perdu sa nationalité allemande, perte qui a entraîné celle de sa résidence, de son lien d'appartenance à une communauté politique organisée, de toute protection autre que provisoire pendant plus de vingt ans, jusqu'à l'obtention d'un passeport américain. Philosophes de formation, elle a développé une pensée dans des conditions matérielles et institutionnelles marquées par sa condition d'exilée.

Privation du statut juridique

C'est un réflexe assez classique que de comparer la situation des réfugiés aujourd'hui avec celle des Juifs durant la deuxième guerre mondiale. Le risque est de se limiter à une comparaison trop rapide et finalement superficielle. H. Arendt nous invite à analyser plus finement les

choses, en décrivant le processus qui a conduit à la solution finale: «*Leur tare n'est pas de ne pas être égaux devant la loi, c'est qu'il n'existe pour eux aucune loi; ce n'est pas d'être opprimés, mais que personne ne se soucie même de les opprimer. C'est seulement au dernier stade d'un processus relativement long que leur droit à la vie est menacé; c'est uniquement s'ils se trouvent superflus que leurs vies risquent de se trouver en danger. Même chez les nazis, l'extermination des Juifs avait commencé par les priver de statut juridique en les coupant du reste du monde des vivants et en les parquant dans des ghettos et des camps de concentration; avant même de faire fonctionner les chambres à gaz, les nazis avaient soigneusement étudié la question et découvert à leur grande satisfaction qu'aucun pays n'allait revendiquer ces gens-là. Ce qu'il faut bien savoir, c'est qu'une condition de totale privation de droit avait été créée bien avant que le droit à la vie ne soit contesté.*»

Des personnes «superflues»

La force de H. Arendt est d'avoir fait émerger, à partir de l'expérience des Juifs, la figure des Sans-Etat comme personnes centrales ayant une validité exemplaire et mémorable. C'est le processus qui a produit les Sans-Etat qui doit nous faire réfléchir sur la situation faite actuellement à des groupes entiers de personnes dans le monde, dont on voit bien

qu'ils sont aussi victimes de cette «*privation de tout droit politique*». A partir de la situation des Sans-Etat, on s'aperçoit que la reconnaissance à chacun de la résidence, de l'appartenance politique, du «*droit d'avoir des droits*» sont des éléments constitutifs de la citoyenneté. Cette perspective se situe en totale opposition avec les tendances dominantes aujourd'hui, puisque l'on tend à

Colloque: «Hannah Arendt et le monde d'aujourd'hui, le "droit d'avoir des droits"»

20-21-22 mai 1997, Université de Genève
Objectifs du colloque: Débatre de l'oeuvre de H. Arendt à partir du thème «le droit d'avoir des droits» et de deux points: la «banalité du mal», en tant que mal politique, les Sans-Etat privés de la politique et des droits d'une place dans le monde. *Information et programme:* Y. Olivera, tél. 021.617.67.86 (17h-21h).

considérer certaines personnes comme «superflues»: réfugiés, clandestins, toxicomanes et chômeurs illustrent ainsi une dérive sécuritaire qui dénie à chaque fois un peu plus de droits à des catégories entières de la population.

Une philosophie du mouvement

Hannah Arendt nous pousse également à envisager une philosophie du mouvement, à prendre en compte dans la définition de la communauté politique toutes ces personnes qui se déplacent, qui vivent hors des frontières rigides des Etats-Nations. Cette mobilité ainsi matérialisée s'oppose radicalement à l'esprit de forteresse, aux accords de Schengen, à la politique des trois cer-

cles. En partant du mouvement, on pourrait tenter de créer une nouvelle pensée de la démocratie, hors de la nationalité et du territoire! Enfin, cette philosophie nous dit combien il est nécessaire de s'exposer dans l'espace public, de prendre la liberté de penser et de parler, en refusant de séparer l'action de la pensée. C'est ainsi que chacun peut garder son pouvoir d'action politique, même s'il se retrouve dans le dénuement d'un Sans-Etat...

Modifier le concept de l'Etat

L'lecture que M.-C. Caloz-Tschopp fait de l'oeuvre de Hannah Arendt nous renvoie sur bien des points aux luttes qui sont menées pour la défense des réfugiés en Suisse et en Europe. Elle nous propose de ne pas seulement se battre sur le maintien de l'Etat de droit, certes essentiel, mais de changer notre concept de l'Etat en y introduisant le mouvement et l'action. Prenons l'exemple des Algériens: ceux-ci ne revendiquent pas tant le droit d'asile que le droit de se mouvoir de leur pays vers un pays de protection temporaire, de retourner en Algérie aussitôt que cela est possible et d'en fuir à nouveau temporairement. Or, le cadre légal actuel ne permet aucunement de réaliser cette demande. Analyse critique de la situation actuelle, lutte pour les droits fondamentaux, mais aussi capacité de création et d'imagination d'un nouveau régime politique: autant d'exigences qui doivent nous encourager et nous guider dans nos engagements quotidiens.

Christophe Tafeimacher

SUISSE

31 janvier Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) conteste la décision du Conseil fédéral de renvoyer les réfugiés bosniaques qui refusent d'aller ailleurs que dans leur commune d'origine.

1er février 2 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les mesures de contrainte, n'ayant toujours pas voté la loi d'application, Genève ne peut plus les appliquer. Par ailleurs, le Tribunal fédéral a rendu 85 jugements concernant leur application en 1996.

8 février Berne, à l'appel des Eglises, plusieurs milliers de personnes protestent contre l'antisémitisme et dénoncent les souffrances infligées par la Suisse au peuple juif.

22 février Jura bernois, les autorités de Corgémont sont condamnées par le Tribunal administratif bernois à verser 10'000.- fr. d'indemnités à une famille de réfugiés d'asile pour divers travaux d'utilité publique réalisés pendant 5 ans.

24 février Une enquête est ouverte contre l'auteur d'un texte paru dans le journal de carnaval de Hinwil (ZH). Les requêtes d'asile y étaient qualifiées d'«escrocs» et de «traffiquants de drogue».

26 février Bruno Huber entrera en fonction comme nouveau président de la CRA, le 1er mai prochain. (cf. p. 15)

5 mars Le Conseil fédéral propose de créer une «Fondation suisse de la solidarité». Bénéficiaires: les victimes de la pauvreté, de catastrophes, de génocides, de violations de droits de l'homme.

6 mars Malgré la sévère crise qui y sévit depuis 2 mois, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) estime qu'il n'est pas justifié de retenir l'Albanie de la liste des pays «sûrs». La procédure d'asile sera toutefois assouplie compte tenu des circonstances.

17 mars Genève, plusieurs milliers de Tarnouls manifestent devant l'ONU pour dénoncer les violations des droits de l'homme au Sri Lanka. (cf. p. 16)

18 mars L'association romande contre le racisme (ACOR) publie une plaquette sur la politique d'accueil des réfugiés juifs entre 1917 et 1954, qui sera diffusée lors de la Journée internationale contre le racisme, le 21 mars.

19 mars L'organisation «Action place financière

par le chef des rebelles zairais, L.-D. Kabila, qui réclame le transfert au Zaïre des avoirs de Mobutu.

19 mars Amnesty International (AI) lance une campagne internationale destinée à améliorer la protection des réfugiés dans le monde. (cf. p. 6)

19 mars En raison de la situation en Albanie, des mesures préventives et des contrôles renforcés sont instaurés à Chiasso et sur la «frontière verte» dans tout le Mendisiotto (IE).

20 mars Le Conseil fédéral fixe le délai de départ des adultes seuls et couples sans enfants en provenance de Bosnie au 30 avril 1997. Pour les familles et les mineurs non accompagnés, le délai est fixé à fin avril 1998. (cf. p. 4)

21 mars Suite à une plainte du Réseau ELISA, le gouvernement genevois reconnaît que la police de l'aéroport a fait une erreur en expulsant trop précipitamment 2 Ethiopiens venus déposer une demande d'asile en novembre 1996. (cf. p. 11)

26 mars Genève, l'Action Parrainage de réfugiés d'asile condamne le renvoi des réfugiés bosniaques.

26 mars Le Conseil d'Etat thurgovien demande au Département fédéral de jus-

tice et police (DJP) de ne plus lui attribuer de requérants d'asile de la Kosovo, en raison de l'augmentation de la criminalité chez ces requérants.

EUROPE

7 janvier Le Danemark porte plainte contre la Turquie pour violation présumée de l'art. 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit la torture et les traitements inhumains ou dégradants. Le cas concerne un Danois d'origine turque qui a été détenu et torturé en Turquie en été 1996.

24 janvier Allemagne, en Basse-Saxe, un décret illégal relatif à la réduction de 20% du montant de l'aide sociale aux réfugiés de guerre, est toujours appliqué en dépit de jugements des tribunaux administratifs.

11 février Quelque 56 immigrants clandestins (2 pakistanais et 54 Irakiens) sont abandonnés par un navire sur 6 embarcations dans les eaux internationales au sud de l'Italie.

12 février La Fédération turque des droits de l'homme fait savoir qu'un requérant kurde de 21 ans débouté de la procédure d'asile et expulsé par l'Allemagne le 19 décembre 1996, a été à son arrivée

interrogé et maltraité pendant 3 jours par la police de l'aéroport, puis par la police secrète pendant 5 jours.

18 février Autriche, 400 militaires supplémentaires sont affectés à la surveillance des frontières avec la Hongrie. Leur présence, sans base légale, est critiquée parce qu'elle entraîne des violations du principe de non-refoulement des requérants d'asile.

19 mars L'Italie instaure l'état d'urgence jusqu'au 30 juin, afin d'endiguer le flot de réfugiés albanais qui débarque sur ses côtes. Le Conseil des ministres bloque près de 50 millions de francs pour faire face à l'exode.

26 mars L'Allemagne expulsera les familles bosniaques sans enfants et les couples de délit dès le 1er mai.

MONDE

1er février Kosovo, l'un des chefs et 2 membres présumés de l'Organisation clandestine albanaise «l'Armée de libération du Kosovo» (OYA) sont tués par la police serbe.

1er février Algérie, un commando islamiste décapite 31 personnes à Médéa (sud d'Alger). Cela porte à près de 300, le nombre de

personnes assassinées depuis le 10 janvier.

11 février Bosnie, la situation est tendue à Mostar au lendemain d'une fusillade qui a fait un mort et une trentaine de blessés, suite à des heurts entre la police croate et plusieurs centaines de Musulmans venus se recueillir dans un cimetière du secteur croate.

11 février Sri Lanka, en 3 jours dans l'est du pays, une quinzaine de policiers ont été tués et d'autres blessés lors de l'attaque d'un poste de police par les Tigres de libération de l'Elam tamoul (LTTE).

12 février Albanie, des centaines de policiers anti-émeutes prennent position à Tirana. A Vlorë, un policier est abattu et 3 personnes ont trouvé la mort au cours de violents accrochages entre manifestants et police ces jours derniers.

16 février Algérie, un commando islamiste brûle 31 villages près de Blida, alors qu'une vaste offensive des forces de sécurité est en cours dans le nord de l'Algérie.

18 février Afghanistan, la coalition anti-talibans bombarde depuis 3 jours la ville de Qalai Naw (ouest),

22 février Serbie, un Albanais de Kosovo, arrêté pour activités terroristes présumées, meurt dans sa cellule. La Ligue démocratique de Kosovo, déclare qu'il est «décédé de mort violente, probablement à la suite de tortures».

23 février Algérie, des intégristes armés assassinent 29 civils au cours des 2 derniers jours, dont 17 jeunes gens de moins de 25 ans à un faux barrage routier à 400 km au sud d'Alger.

28 février Somalie, plus de 60 personnes sont tuées dans des combats entre factions rivales en 2 jours.

28 février Selon un rapport du HCR, le Rwanda connaît «une dramatique détérioration de la situation des droits de l'homme», avec pour le seul mois de janvier, 424 personnes tuées. Le rapport dénombre à fin janvier, près de 100'000 détenus sans jugement dans des prisons surpeuplées.

28 février Turquie, les militaires s'élèvent contre la «dérive» fondamentale de la société. Ils exigent l'application stricte de la Constitution concernant l'interdiction du costume islamique et de la politisation de la religion.

4 mars Le président algérien fixe les élections législatives le 5 juin. L'interdiction du processus électo-

Zaïre: les rebelles progressent, l'exode se poursuit
21 mars - Zaïre, après avoir pris la ville et le camp de réfugiés de Kalima le 23 février, la ville de Kindu le 4 mars; Kiangani le 15 mars, L.-D. Kabila est accueilli en héros dans cette ville. La rébellion contrôle plus d'un tiers du territoire zaïrois et continue son avancée grâce à un recrutement massif et volontaire, alors que des milliers de réfugiés chassés des camps, sont sur les routes où se cachent dans les forêts. Mobutu fait sa 1ère apparition publique depuis son retour de France, alors qu'à Lomé, au sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), une quinzaine de chefs d'Etat africains exhortent les parties à un cessez-le-feu.

11 février Serbie, après 2 mois ½ de manifestations, le Parlement reconnaît la victoire de l'opposition aux élections municipales du 17 novembre 1996. La coalition «Zajedno» (Ensemble) contrôle désormais Belgrade et 13 grandes villes du pays.

contrôlée par la milice fondamentaliste.

21 février Bosnie, les troupes du maintien de la paix (SFOR) sont la cible d'attentats terroristes à Mostar. Un couvre-feu a été décrété par les autorités locales.



L'aveugle vu par une Afghane

quartier général de la police de Djallabad, ville contrôlée par les Talibans, fait 50 morts et 150 blessés.

20 mars Le Parlement yougoslave ratifie le traité instaurant des «relations spéciales» entre Belgrade et les Serbes de Bosnie, défilant ainsi la communauté internationale qui désapprouve ce document.

22 mars Algérie, 7 femmes sont égorgées à Ouzrai (province de Médéa). 2 jours plus tôt 32 personnes dont 16 femmes ont été assassinées dans un village voisin.

25 mars Soudan, importante progression des rebelles soudais. Ils contrôlent désormais les frontières du Soudan avec le Zaïre et l'Ouganda.

15 mars Sud-ouest de la Bosnie, un attentat à l'explosif est commis contre une mosquée, après une série d'attentats à l'explosif contre des lieux de culte catholique, et une nette détérioration des relations entre Croates et Musulmans.

6 mars Sri Lanka, au moins 228 soldats gouvernementaux et maquisards tamouls sont tués, lors d'une attaque par les rebelles du LTTE d'une base militaire de l'est du Sri Lanka.

19 mars Afghanistan, l'explosion d'une bombe au

25 mars Albanie, envoi d'une mission d'évaluation de l'Union européenne (UE), alors que les pillages et les violences se poursuivent particulièrement dans le sud du pays. L'Italie a déjà renvoyé près d'un millier de réfugiés albanais «indésirables».

26 mars L'enquêteur spécial de l'ONU chargé d'enquêter sur les disparus en ex-Yougoslavie déséjourne, écoeuré par l'indifférence de la communauté internationale et l'obstruction systématique des autorités serbes.

M.

YVES BRUTSCH
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

JAB
1211 Genève 8

Copie à revoir

Décision de la Commission suisse de recours en matière d'asile
(GRA) du 25 février 1997:

« (...) Quand bien même le Zaïre est en proie à des poussées de violences sporadiques et ponctuelles, générées par l'évolution défavorable depuis fort longtemps de la conjoncture politique, il n'a pas, à proprement parler, sombré dans la guerre civile, en raison notamment du fait que les différentes composantes de l'opposition ne sont pas armées. »

Si cela est vrai en ce qui concerne les formations politiques à Kinshasa, cela n'est pas le cas dans l'est du Zaïre, où le conflit armé fait rage depuis plusieurs mois. Et l'on peut s'étonner que la Commission de recours ne se donne pas plus de peine pour réactualiser ses décisions.

Réd.